

Orientations

Orientation 2.4 Favoriser la biodiversité des milieux ouverts avec la participation du monde agricole

Les milieux ouverts sont des réservoirs importants de biodiversité, notamment pour toutes les espèces végétales photophiles, la faune et l'entomofaune associées.

La charte vise à soutenir les efforts d'ores et déjà engagés pour une agriculture économiquement et environnementalement performante.

Elle vise prioritairement au maintien de l'espace agricole dans toute sa diversité de formes, en associant parcelles cultivées, lisières forestières, friches, haies et bocages naturels. Elle engage aussi au développement de modes d'exploitation favorables à la qualité des sols et des eaux et prévoit un plan de préservation et de valorisation des insectes pollinisateurs sur les îles et sur le littoral.

| 3 mesures partenariales | Rôle de l'établissement public | Contribution des communes adhérentes | Principaux autres partenaires |
|---|---|--|--|
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| 2.4.2 Soutenir les pratiques culturelles préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux souterraines, notamment en limitant les intrants. | <ul style="list-style-type: none">• Développement de modes de gestion exemplaires sur les espaces qu'il gère• Organisation de journées d'échanges d'expérience• Promotion, information, sensibilisation | <ul style="list-style-type: none">• Participation à l'action sur les espaces sous compétence communale | <ul style="list-style-type: none">• Professionnels de la filière agricole, CAV, AgribioVar• Centres de formation et d'enseignement agricole• SCRADH, Ministère de l'agriculture (Ecophyto), FREDON Paca, CG83, Agence de l'eau RMC, ARPE |
| [...] | [...] | [...] | [...] |

Référence ID de l'article : #5360

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:46